

**Télétravail**

## COMITE DE SUIVI DU TELETRAVAIL

### Suivi

La conférence sur le télétravail qui s'est tenue à Farman le 30 janvier sera bientôt disponible sur Bravo Victor. De nombreux aspects du télétravail y sont évoqués.

Un stage « manager les télétravailleurs » aura lieu au 2<sup>e</sup> semestre 2018 (les précédents ont été annulés faute de candidats suffisants). Un module d'e-learning d'1h sera également mis en place à la même date.

Un des freins au télétravail est l'accès à des applications DGAC depuis internet. Pour faciliter cet accès, une authentification forte doit être mise en place (un simple VPN n'est pas suffisant aux yeux de l'administration). La DGAC est en train de travailler sur le dossier, et l'infrastructure devrait être prête vers la mi-2019. L'avancement du projet sera présenté au prochain comité de suivi.

Pour l'instant, seules 2 applications sont officiellement inaccessibles depuis l'extérieur : le SiF et SiRH. D'autres applications peuvent l'être en fonction de l'avis des RSSI. Bravo Victor, de son côté, devrait être accessible sous peu.

**Pour FO, le blocage de SiRH et du SiF ne doit pas entraver l'accès au télétravail aux administratifs ! Si les agents peuvent justifier, lors de leur demande de télétravail, de suffisamment de temps de travail sans utiliser ces applications, ils ne doivent pas en être exclus.**

**L'administration n'a pas encore analysé les chartes locales de certains services, qui pourraient s'avérer plus contraignantes que les instructions de la DGAC, comme cela avait été demandé au précédent comité de suivi.**

### Bilan quantitatif

Quelques chiffres :

Nombre de télétravailleurs à la DGAC : 468 dont

- 62 à l'ENAC
- 12 à la DTA
- 131 à la DSAC
- 174 à la DSNA (128 à la DTI et 44 à la DO !)

**La DO est donc toujours à la traîne des autres services, il y a un peu de progrès, mais FO estime qu'il est très insuffisant !**

Les femmes télétravaillent un peu plus que les hommes : 4,88 contre 3,76 %.

	A	B	C	Contractuels	Ouvriers	PN	Total général
Nbre de télétravailleurs	243	144	22	40	17	2	468
Part par rapport à l'effectif	3,52 %	5,84 %	2,34 %	12,12 %	2,23 %	1,68 %	4,07 %

En 2018 : sur 184 demandes de télétravail, il y a eu 6 refus, soit **97 % d'autorisations et 3 % de refus.**

**Ces chiffres ne permettent pas de savoir combien d'agents ont fait une 1<sup>e</sup> demande refusée l'année dernière et n'ont pas fait de nouvelle demande cette année faute d'avancées comme c'est le cas à la DO. Ils cachent aussi plusieurs cas d'absence de réponse aux agents plusieurs mois après leur demande. Des améliorations dans le suivi des demandes et la remontée d'information sont attendues.**



## Bilan qualitatif

L'administration a présenté une étude complète sur l'évaluation de l'impact du télétravail à la DGAC. Elle a été menée du 9 mars au 30 avril 2018. 3 types d'agents ont été sollicités : les télétravailleurs, les encadrants de télétravailleurs et les télétravailleurs également encadrants de télétravailleurs. Sur 499 agents sollicités, 333 questionnaires ont été complétés et ont pu être exploités (soit 244 télétravailleurs, 61 encadrants et 28 encadrants/télétravailleurs).

Répartition des travailleurs en fonction du nombre de jours télétravaillés :

- 56 % : 1 jour hebdomadaire
- 13 % : ½ jour hebdomadaire
- 11 % : 2 jour par mois
- 7 % : 2 jours hebdomadaire...

Près d'un télétravailleur sur deux habite à moins de 1h de son lieu de travail et seuls 21 % à plus de 1h30, ¼ utilisent la voiture pour venir travailler.

Seul un très faible nombre de télétravailleurs a vu ses jours télétravaillés modifiés. La mise en place du télétravail s'est faite sans presque aucun problème particulier. Les encadrants, notamment, ont à plus de 80 % estimé n'avoir rencontré aucune difficulté dans l'encadrement des télétravailleurs.

Sur les critères suivants : **charge de travail, qualité du travail, relations avec collègues et extérieurs**, les télétravailleurs et les encadrants ont estimé qu'il y avait soit **une amélioration**, soit **un statu quo**. Les relations, que ce soit avec les collègues ou la hiérarchie ne sont pas affectées. Tout le monde estime également que la qualité de vie au travail et familiale est (très) améliorée.

**Cette étude montre que le télétravail ne perturbe pas le travail des services et qu'il permet même une amélioration du travail des agents et de leur qualité de vie !**

### Propositions d'amélioration par les agents qui ont répondu à l'étude

Parmi les axes d'amélioration qui reviennent figurent :

- plus de flexibilité dans le choix du jour télétravaillé et dans la souplesse de la procédure,
- l'augmentation du nombre de jours télétravaillés,
- l'amélioration des outils bureautique.

FO va continuer à suivre ce dossier. Peut-être que cette étude va rassurer certains encadrants qui se méfient encore du télétravail. L'administration essaiera de faire un suivi de cette enquête.

FO incite fortement tous les agents qui se sont vus refuser leur demande de télétravail et qui sont toujours intéressés par le télétravail à renouveler leur demande. L'administration a rappelé que tous les dossiers seraient bien traités individuellement.

**Vos représentants FO : Sabrina Dendoune (SNPACM-FO) Hélène Bastianelli (SNICAC-FO) Jérôme Caffin (SNNA-FO)**  
Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

